

Covoiturage

Un service gratuit proposé par le Conseil départemental de Seine et Marne vous permettant d'entrer en contact avec des personnes effectuant le même parcours que vous. Rendez-vous sur <https://www.covoiturage77.fr/>

Les stations multimodales de covoiturage

Plusieurs stations multimodales de covoiturage ont été aménagées et mises à la disposition des Seine-et-Marnais. Elles sont situées sur des axes stratégiques très empruntés aux heures de pointe :

- nœuds routiers importants,
- gares de péage des autoroutes ou échangeurs d'autoroutes et voies express,
- points de connexion possibles entre le réseau routier structurant et les lignes Seine-et-Marne Express.

Leur vocation : permettre aux utilisateurs de se regrouper pour faciliter et sécuriser l'embarquement et la dépose des passagers. Elles offrent par ailleurs la possibilité de changer de moyen de transport, un concept nommé "multimodalité". Un usager peut ainsi passer de son vélo au covoiturage ou du covoiturage à son bus, par exemple.

Aujourd'hui, plus de 40 sites clés dédiés au covoiturage sont équitablement répartis sur le territoire départemental. A terme, l'objectif est de parvenir à 150 voire 200 stations.

Co-voiturage - les règles à respecter : Le covoiturage est un moyen simple et économique d'effectuer ses trajets du quotidien ou pour partir en voyages. Le principe est simple: partager entre collègues, amis ou via une plateforme un trajet allant du petit trajet du quotidien aux longs voyages pour les vacances afin de faire des économies et un geste pour l'écologie. Certaines règles sont à observer pour [bien préparer votre trajet de covoiturage](#). A noter qu'il est possible d'effectuer une révision de sa voiture avant un long trajet dans un garage, trouver [les meilleurs garages à Villeparisis](#) afin de partir en toute sécurité. Consultez sur le site <https://www.service-public.fr> les informations et règles à suivre dans le cadre d'un covoiturage.